

ROYAUME DE BELGIQUE

SPF ECONOMIE, P.M.E.,
CLASSES MOYENNES & ENERGIE

Office de la Propriété intellectuelle

NUMERO DE PUBLICATION : 1019782A5

NUMERO DE DEPOT : 2011/0052

Classif. Internat. : B65D

Date de délivrance le : 04 Décembre 2012

Le Ministre de l'Economie,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 28 Janvier 2011 à 19H15 à l'Office de la Propriété Intellectuelle

ARRETE:Article unique.-Il est délivré à : N.V. OMNIFORM S.A.
Avenue Franklin 2, B-1301 WAVRE(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : QUINTELIER Claude, GEVERS, Holidaystraat 5 - B 1831 DIEGEM.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : SUPPORT POUR UN RECIPIENT.

INVENTEUR(S) : Wambeke Alain, Solveld 32, B-3440 Zoutleeuw (BE)

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Pour expédition certifiées conforme

Bruxelles, le 04 Décembre 2012
PAR DELEGATION SPECIALE :
DRISQUE S.
Conseiller
S. DRISQUE
Conseiller

Support pour un récipient.

La présente invention concerne un support pour un récipient, en particulier un verre, destiné à positionner le récipient par rapport à un col d'une bouteille, le support est fabriqué en matière
5 plastique et comporte une embase à partir de laquelle s'étend une calotte ayant une surface de tête pourvue d'une ouverture dimensionnée de telle façon à ce que le col de la bouteille peut traverser la calotte et venir se serrer dans l'ouverture.

Un tel support est connu de la demande de brevet français
10 2 704 209. Le support connu est fréquemment utilisé dans des campagnes publicitaires où des fabricants d'une boisson offrent un verre lors de l'achat d'une ou plusieurs bouteille(s) de leur marque. Généralement le support connu est fabriqué en une mousse polystyrène et se présente sous la forme d'un anneau. Ce dernier vient alors se
15 glisser sur le col de la bouteille et le verre est posé sur l'anneau. Le support connu est formé de deux éléments dont l'un forme pour ainsi dire un couvercle qui vient se poser sur l'autre élément. Ainsi une boîte est formée qui peut protéger un verre logé dans la boîte, réduisant ainsi la probabilité de vol du verre.

Un inconvénient du support connu est que la solution de
20 former une boîte est peu pratique et nécessite trop de travail pour y introduire le verre. Ceci est d'autant plus le cas que le verre est offert et qu'une solution nécessitant beaucoup de main d'œuvre n'est pas une option.

L'invention a pour but de réaliser un support pour un
25 récipient qui permet une solution pratique et peu onéreuse tout en offrant une bonne fixation du verre par rapport à la bouteille et qui permet de bien retenir le verre de telle façon à réduire le vol.

A cette fin un support suivant l'invention est caractérisé en
30 ce que l'embase est pourvue d'une rigole qui s'étend sensiblement

autour d'une base de la calotte, ladite rigole étant dimensionnée de telle façon à ce qu' un bord supérieur du récipient puisse pénétrer dans la rigole et venir s'y positionner et se fixer. Le récipient peut ainsi être posé sur le support en faisant pénétrer le bord supérieur du récipient dans la rigole. Puisque cette dernière fixe le récipient, non seulement le récipient est bien retenu, mais l'arracher du support requiert une force et du temps, ce qui ne facilite pas le vol.

Il faut noter que la demande de brevet EP 2 019 047 donne l'impression d'utiliser également une rigole. Mais il s'agit d'une bande adhésive qui tient le verre en place.

Une première forme de réalisation préférentielle d'un support suivant l'invention est caractérisée en ce que la calotte comporte sur sa paroi extérieure un profil de renforcement. La présence du profil de renforcement permet, même avec une fine feuille en matière plastique, de réaliser un support rigide qui permet une bonne fixation tant du support sur la bouteille, que du récipient sur le support.

Une deuxième forme de réalisation préférentielle d'un support suivant l'invention est caractérisée en ce que le profil de renforcement est réalisé par une pluralité d'enfoncements appliqués dans la paroi extérieure. L'application d'une pluralité d'enfoncements appliqués dans la paroi est non seulement facile à réaliser, mais permet un renforcement adéquat.

Une troisième forme de réalisation préférentielle d'un support suivant l'invention est caractérisée en ce que chaque enfoncement comporte une première section et une deuxième section, ladite première section étant disposée en périphérie de la deuxième section, la première section comportant un premier enfoncement qui s'étend à partir de la paroi extérieure et la deuxième section comportant un deuxième enfoncement qui s'étend à partir d'un bord périphérique de la première section, situé à hauteur d'une transition entre la première et

la deuxième section. La présence d'une première et d'une deuxième section permet pour ainsi dire un double renforcement.

5 Une quatrième forme de réalisation préférentielle d'un support suivant l'invention est caractérisée en ce que la calotte possède une forme tronconique dont la base la plus large s'étend à hauteur de la base de la calotte et la base la plus petite s'étend à hauteur de l'ouverture, ledit profil de renforcement étant appliqué de telle façon à rejoindre l'ouverture à hauteur de la base la plus petite. Ainsi le profil de renforcement et l'ouverture coopèrent à retenir le support de façon fiable
10 sur le col de la bouteille.

15 Une cinquième forme de réalisation préférentielle d'un support suivant l'invention est caractérisée en ce qu'entre deux enfoncements successifs est situé un autre enfoncement qui s'étend dans la calotte à partir de l'embase. Ceci permet de d'avantage renforcer le support.

20 Une sixième forme de réalisation préférentielle d'un support suivant l'invention est caractérisée en ce que la rigole comporte une pluralité d'échancrures appliquées dans son bord périphérique extérieur. Ces échancrures permettent d'y introduire un doigt pour ainsi permettre de sortir le bord du récipient de la rigole.

Avantageusement les échancrures sont en forme de demi-cercle. La forme du demi-cercle rejoint celle du doigt d'un être humain, ce qui facilite l'introduction du bout d'un doigt.

25 De préférence la matière plastique est du polyéthylène téréphtalate. Cette matière est non seulement bon marché, mais s'applique très bien à des techniques de thermoformage, ce qui permet alors de fabriquer le support suivant l'invention par thermoformage.

30 L'invention sera maintenant décrite plus en détail à l'aide des dessins qui illustrent une forme de réalisation préférentielle d'un support pour récipient suivant l'invention. Dans les dessins :

la figure 1 illustre le support pourvu d'un verre et monté sur une bouteille;

la figure 2 illustre le support en tant que tel; et

la figure 3 illustre une vue en coupe selon la ligne III – III' du support.

Dans les dessins une même référence a été attribuée à un même élément ou a un élément analogue.

La figure 1 illustre une bouteille 1 sur laquelle est monté un support 4 suivant l'invention. Le support supporte un verre 5, mais il sera clair que l'invention n'est pas limitée à un support pour un verre, et que le support peut supporter d'autres récipients tels qu'une tasse, un gobelet ou un pot. Il faut toutefois que le récipient possède un bord supérieur ouvert qui délimite l'accès vers l'intérieur du récipient.

Le support pour récipient 4 est placé sur le col 2 de la bouteille 1. Le col muni du bouchon 3 traverse le support et le récipient est posé sur le support de telle façon que le col 2 pénètre dans le récipient et que le bouchon 3 se trouve face au fond du récipient 5.

Le support est fabriqué en matière plastique et est donc destiné à positionner le récipient par rapport au col de la bouteille. La matière plastique est de préférence du polyéthylène téréphtalate, car ceci a l'avantage d'être transparent et de ne pas perturber la vue. De plus cette matière est bon marché et se laisse facilement recycler.

Comme illustré à la figure 2, le support 4 comporte une embase 6 à partir de laquelle s'étend une calotte 7 ayant une surface de tête 8 pourvue d'une ouverture 9. Cette dernière est dimensionnée de telle façon à ce que le col 2 de la bouteille 1 peut traverser la calotte 7 et venir se serrer dans l'ouverture 9.

L'embase 6 est pourvue d'une rigole 10 qui s'étend sensiblement autour d'une base de la calotte et qui est dimensionnée de telle façon à y positionner et retenir le bord supérieur du récipient 5.

Afin de rigidifier le support, qui est de préférence fabriqué par thermoformage à partir d'une fine feuille (entre 1 et 2 mm d'épaisseur) de matière plastique, le support est de préférence pourvu d'un profil de renforcement 11 qui est appliqué sur la paroi extérieure de la calotte 7. Ce profil de renforcement est par exemple réalisé par une pluralité d'enfoncements appliqués dans la paroi extérieure. Dans l'exemple illustré à la figure 2 la calotte comporte quatre enfoncements répartis de façon équidistante sur le pourtour de la calotte. Il sera toutefois clair que l'invention n'est plus limitée à quatre enfoncements et que ce nombre peut être inférieur ou supérieur à quatre. Au moins deux enfoncements sont toutefois nécessaires pour rigidifier la calotte.

De préférence chaque enfoncement comporte une première section 11-1 et une deuxième section 11-2. La première section 11-1 est disposée en périphérie de la deuxième section 11-2. La première section comporte un premier enfoncement formé dans la matière dont est constitué le support. Comme illustré aux figures 2 et 3 le premier enfoncement 11-1 s'étend à partir de la paroi extérieure de la calotte 7 et possède un bord inférieur 12 situé en position décalée par rapport à l'embase. En fonction de la taille de la bouteille et celle du verre, la distance entre l'embase et le bord inférieur 12 de la première section est située entre 3 et 6 cm.

A partir du bord inférieur 12 la première section 11-1 comporte une partie plane 13 dirigée vers l'intérieur de la calotte. La partie plane est suivie d'un deuxième bord 14 faisant la jonction entre cette partie plane 13 et une partie sensiblement verticale 15. Cette dernière se termine par un troisième bord 16 faisant partie de la deuxième section 11-2. Ce troisième bord de la deuxième section est suivi d'une autre partie plane 16 se terminant par un quatrième bord 16 qui fait la liaison entre cette autre partie plane 16 et une autre partie sensiblement verticale 18 de la deuxième section. Ainsi la deuxième

section 11-2 est formée par un deuxième enfoncement qui s'étend à partir d'un bord périphérique 14 de la première section située à hauteur d'une transition entre la première et la deuxième section.

5 Pour combler la distance entre le col de la bouteille et le bord supérieur du récipient, la calotte 7 possède de préférence une forme tronconique dont la base la plus large 19 s'étend à hauteur de la base de la calotte. La base la plus petite 20 de la forme tronconique s'étend à hauteur de l'ouverture 9. Le profil de renforcement étant appliqué de telle façon à rejoindre l'ouverture à hauteur de la base la plus petite. Comme illustré à la figure 2, on voit que dû à la forme tronconique de la calotte le bord supérieur de l'enfoncement rejoint l'ouverture.

15 Pour d'avantage rigidifier la calotte on prévoit de préférence un autre enfoncement 21 entre deux enfoncements 11 successifs. Ces autres enfoncements s'étendent dans la calotte à partir de l'embase. De préférence ils possèdent une forme semi-circulaire qui s'amincit au fur et à mesure que l'autre enfoncement remonte la calotte. L'autre enfoncement se termine de préférence à une distance située entre 3 et 8 cm de la base la plus petite de la forme tronconique. La forme semi-circulaire s'épouse bien à la forme tronconique et donne un aspect harmonieux au support.

20 Le support comporte également la rigole 10, qui elle est pourvue d'une pluralité d'échancrures 21 appliquées dans le bord périphérique extérieur de la rigole. Les échancrures, qui sont de préférence en forme de demi-cercle, permettent d'y appliquer la pointe du doigt pour ainsi facilement libérer le verre dont le bord supérieur repose dans la rigole.

25 Ces échancrures sont de préférence situées face à face avec les autres enfoncements de telle façon à aussi contribuer à rigidifier

le support. Ces échancrures s'étendent dans le bord périphérique 22 de l'embase.

5 Pour associer le récipient et la bouteille il suffira donc de glisser le support sur le col de la bouteille de telle façon à ce que le col et le bouchon traversent l'ouverture et que cette dernière vient se serrer sur le col ou le bouchon. Ainsi le support est bien fixé sur le col et la friction entre le col et le support assurent que le support ne peut pas facilement s'enlever de la bouteille. Après la pose du support, il suffit de poser le
10 récipient de telle façon à ce que son bord supérieur pénètre dans la rigole et vient s'y fixer.

REVENDEICATIONS

1. Support pour un récipient, en particulier un verre, destiné à positionner le récipient par rapport à un col d'une bouteille, le support est fabriqué en matière plastique et comporte une embase à partir de laquelle s'étend une calotte ayant une surface de tête pourvue d'une ouverture dimensionnée de telle façon à ce que le col de la
5 bouteille peut traverser la calotte et venir se serrer dans l'ouverture, caractérisé en ce que l'embase est pourvue d'une rigole qui s'étend sensiblement autour d'une base de la calotte, ladite rigole étant dimensionnée de telle façon à ce qu' un bord supérieur du récipient
10 puisse pénétrer dans la rigole et venir s'y positionner et se fixer.

2. Support suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la calotte comporte sur sa paroi extérieure un profil de renforcement.

3. Support suivant la revendication 2, caractérisé en ce que
15 le profil de renforcement est réalisé par une pluralité d'enfoncements appliqués dans la paroi extérieure.

4. Support suivant la revendication 3, caractérisé en ce que chaque enfoncement comporte une première section et une deuxième section, ladite première section étant disposée en périphérie de la
20 deuxième section, la première section comportant un premier enfoncement qui s'étend à partir de la paroi extérieure et la deuxième section comportant un deuxième enfoncement qui s'étend à partir d'un bord périphérique de la première section située à hauteur d'une transition entre la première et la deuxième section.

5. Support suivant l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que la calotte possède une forme tronconique dont la base la plus large s'étend à hauteur de la base de la calotte et la base la plus petite s'étend à hauteur de l'ouverture, ledit profil de renforcement étant appliqué de telle façon à rejoindre l'ouverture à hauteur de la base
30 la plus petite.

6. Support suivant la revendication 4, caractérisé en ce que la première section possède un bord inférieur situé en position décalée par rapport à l'embase.

5 7. Support suivant l'une des revendications 4 à 6, caractérisé en ce qu'entre deux enfoncements successifs est situé un autre enfoncement qui s'étend dans la calotte à partir de l'embase.

8. Support suivant la revendication 7, caractérisé en ce que l'autre enfoncement possède une forme semi-circulaire qui s'amincit au fur et à mesure que l'autre enfoncement remonte la calotte.

10 9. Support suivant l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la rigole comporte une pluralité d'échancrures appliquées dans son bord périphérique extérieur.

10. Support suivant la revendication 9, caractérisé en ce que les échancrures sont en forme de demi-cercle.

15 11. Support suivant la revendication 8 et 9 ou 8 et 10, caractérisé en ce que les échancrures et les autres enfoncements sont situés face à face.

20 12. Support suivant l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que la matière plastique est du polyéthylène téréphtalate.

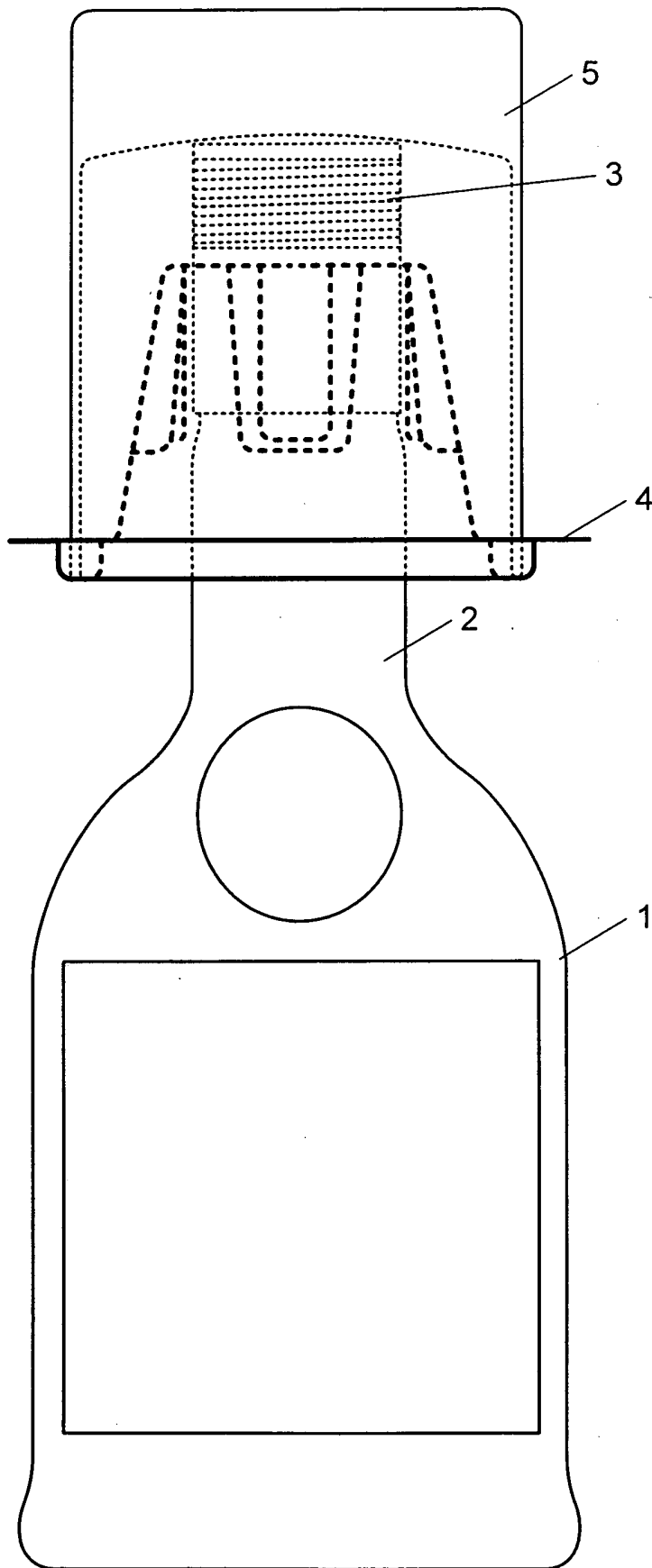


Fig. 1

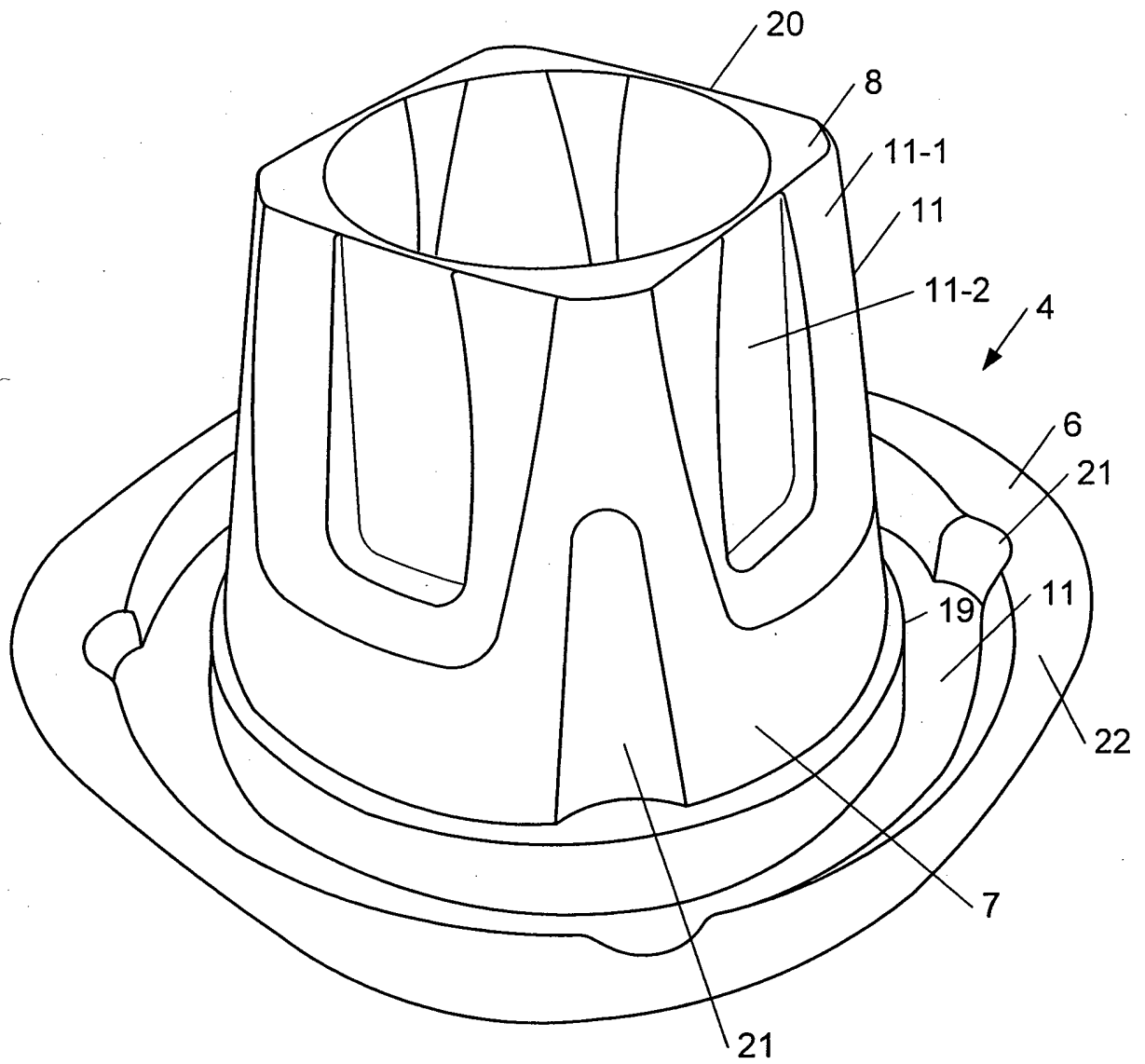


Fig. 2

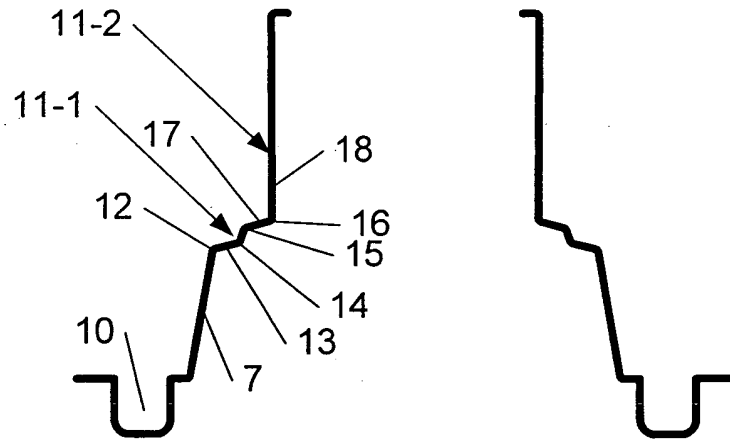


Fig. 3

ABREGE**Support pour un récipient.**

Support pour un récipient, en particulier un verre, destiné à positionner le récipient par rapport à un col d'une bouteille, lequel support est fabriqué en matière plastique et comporte une embase à partir de laquelle s'étend une calotte ayant une surface de tête pourvue d'une ouverture dimensionnée de telle façon à ce que le col de la bouteille peut traverser la calotte et venir se serrer dans l'ouverture, laquelle embase est pourvue d'une rigole qui s'étend sensiblement autour d'une base de la calotte, ladite rigole étant dimensionnée de telle façon à y positionner et retenir un bord supérieur du récipient.

Figure 1.

TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL ETABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 21 § 9 DE LA LOI BELGE SUR LES BREVETS D'INVENTION DU 28 MARS 1984

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE	REFERENCE DU DEPOSANT OU DU MANDATAIRE OBEB 8030841
Demande nationale belge n° 2011/0052	Date du dépôt 28-01-2011
	Date de priorité revendiquée
Déposant (Nom) N.V. OMNIFORM S.A.	
Date de la requête d'une recherche de type international 13-04-2011	Numéro attribué par l'administration chargée de la recherche internationale à la requête d'une recherche de type international SN 55967
I. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE (en cas de plusieurs symboles de la classification, les indiquer tous) Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB B65D21/02 B65D41/26	
II. DOMAINES RECHERCHES	
Documentation minimale consultée	
Système de classification	Symboles de la classification
IPC 8	B65D A47G A45F
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents font partie des domaines consultés	
III. <input type="checkbox"/> IT A ETE ESTIME QUE CERTAINES REVENDICATIONS NE POUVAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE (Observations sur la feuille supplémentaire)	
IV. <input type="checkbox"/> ABSENCE D'UNITE DE L'INVENTION ET/OU CONSTATATION RELATIVE A L'ETENDUE DE LA RECHERCHE (Observations sur la feuille supplémentaire)	

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Demande de recherche No

BE 201100052

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. B65D21/02 B65D41/26 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) B65D A47G A45F		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie °	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	FR 2 704 209 A1 (BOURBON COMMUNICATION [FR]) 28 octobre 1994 (1994-10-28) * page 3, ligne 8 - page 5, ligne 15; figures 3-6 *	1-3,5,12
X	GB 2 321 892 A (ALLIGATOR SALES LTD [GB] ALLIGATOR SALES LTD [GB]; TSO INTERNATIONAL L) 12 août 1998 (1998-08-12) * page 2, ligne 8 - page 5, ligne 2; figures *	1-3,5,12
X	DE 77 13 194 U1 (DRAGEES AUS WESEKE GMBH) 18 août 1977 (1977-08-18) * page 4, ligne 4 - dernière ligne; figures *	1,12
	-/--	
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents		
<input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
° Catégories spéciales de documents cités:		
A document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens *P* document publié avant la date de dépôt, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée		
T document ultérieur publié après la date de dépôt ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier *&* document qui fait partie de la même famille de brevets		
Date à laquelle la recherche de type international a été effectivement achevée 22 août 2011		Date d'expédition du rapport de recherche de type international
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040. Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé Vistisen, Lars

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Demande de recherche No

BE 201100052

C.(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie *	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	GB 2 289 256 A (MAILWAY [GB]) 15 novembre 1995 (1995-11-15) * le document en entier * -----	1
A	EP 2 019 047 A1 (COMOPAK S R L [IT]) 28 janvier 2009 (2009-01-28) * le document en entier * -----	1

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande de recherche n

BE 201100052

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2704209	A1	28-10-1994	AUCUN
GB 2321892	A	12-08-1998	BR 9807670 A 15-02-2000 CA 2280058 A1 11-02-2001 CZ 9903365 A3 14-11-2001 DE 69817408 D1 25-09-2003 EP 1113965 A1 11-07-2001 ES 1037514 U 01-03-1998 ES 2205444 T3 01-05-2004 WO 9834841 A1 13-08-1998 PT 1113965 E 30-01-2004 US 6102233 A 15-08-2000 ZA 9906035 A 31-05-2000
DE 7713194	U1	18-08-1977	AUCUN
GB 2289256	A	15-11-1995	US 5544769 A 13-08-1996
EP 2019047	A1	28-01-2009	AUCUN



OPINION ÉCRITE

Dossier N° SN55967	Date du dépôt (<i>jour/mois/année</i>) 28.01.2011	Date de priorité (<i>jour/mois/année</i>)	Demande n° BE201100052
Classification internationale des brevets (CIB) INV. B65D21/02 B65D41/26			
Déposant N.V. OMNIFOM S.A.			

La présente opinion contient des indications et les pages correspondantes relatives aux points suivants :

- Cadre n° I Base de l'opinion
- Cadre n° II Priorité
- Cadre n° III Absence de formulation d'opinion quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle
- Cadre n° IV Absence d'unité de l'invention
- Cadre n° V Déclaration motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration
- Cadre n° VI Certains documents cités
- Cadre n° VII Irrégularités dans la demande
- Cadre n° VIII Observations relatives à la demande

Formulaire BE237A (feuille de titre) (Janvier 2007)	Examineur
---	-----------

OPINION ÉCRITE

Demande n°

BE201100052

Cadre n°1 Base de l'opinion

1. Cette opinion a été établie sur la base des revendications déposées avant le commencement de la recherche.
2. En ce qui concerne **la ou les séquences de nucléotides ou d'acides aminés** divulguées dans la demande, le cas échéant, cette opinion a été effectuée sur la base des éléments suivants :
 - a. Nature de l'élément:
 - un listage de la ou des séquences
 - un ou des tableaux relatifs au listage de la ou des séquences
 - b. Type de support:
 - sur papier
 - sous forme électronique
 - c. Moment du dépôt ou de la remise:
 - contenu(s) dans la demande telle que déposée
 - déposé(s) avec la demande, sous forme électronique
 - remis ultérieurement
3. De plus, lorsque plus d'une version ou d'une copie d'un listage des séquences ou d'un ou plusieurs tableaux y relatifs a été déposée, les déclarations requises selon lesquelles les informations fournies ultérieurement ou au titre de copies supplémentaires sont identiques à celles initialement fournies et ne vont pas au-delà de la divulgation faite dans la demande internationale telle que déposée initialement, selon le cas, ont été remises.
4. Commentaires complémentaires :

OPINION ÉCRITE

Demande n°
BE201100052

Cadre n° V Opinion motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration

1. Déclaration

Nouveauté	Oui : Revendications	4, 6-12
	Non : Revendications	1-3, 5
Activité inventive	Oui : Revendications	4, 6-11
	Non : Revendications	1-3, 5, 12
Possibilité d'application industrielle	Oui : Revendications	1-12
	Non : Revendications	

2. Citations et explications

voir feuille séparée

Concernant le point V

Déclaration motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration

- 1 Il est fait référence aux documents suivants :
- | | |
|----|-----------------|
| D1 | FR 2 704 209 A1 |
| D2 | GB 2 321 892 A |
| D3 | DE 77 13 194 U1 |
- 2 La présente demande ne remplit pas les conditions de brevetabilité, l'objet de la revendication 1 n'étant pas conforme au critère de nouveauté.
- 2.1 Le document D1 décrit un (les références entre parenthèses s'appliquent à ce document) :
- Support (A) pour un récipient, en particulier un verre, destiné à positionner le récipient par rapport à un col d'une bouteille (10), ou le support (A) est fabriqué en matière plastique et comporte une embase (3a) à partir de laquelle s'étend une calotte (2a) ayant une surface de tête pourvue d'une ouverture dimensionnée de telle façon à ce que le col de la bouteille (10) peut traverser la calotte (2a) et venir se serrer dans l'ouverture, laquelle embase (3a) est pourvue d'une rigole qui s'étend sensiblement autour d'une base de la calotte, ladite rigole étant dimensionnée de telle façon à y positionner et retenir un bord supérieur du récipient.
- 2.2 L'objet de la revendication 1 est aussi décrit dans les documents D2 et D3.
- 3 Les revendications dépendantes 2,3,5 et 12 ne contiennent aucune caractéristique qui, en combinaison avec celles de l'une quelconque des revendications à laquelle elles se réfèrent, définisse un objet qui satisfasse aux exigences de la nouveauté et/ou de l'activité inventive, voir les documents et les passages correspondants cités dans le rapport de recherche.
- 4 La combinaison des caractéristiques de la revendication dépendante 4 ou de la revendication dépendante 9 n'est pas comprise dans l'état de la technique et n'en découle pas de façon évidente.

- 4.1 Les revendications 6-8 et 10-11 dépendent de la revendication 4 ou 9 et, en tant que telles, satisfont donc également aux exigences d'activité inventive.

Ad point VII

Certaines irrégularités relevées dans la demande

Les caractéristiques des revendications ne sont pas suivies par des signes de référence mis entre parenthèses.